

CDLEX0188

Béals et Gourgues

par Jean PELLET

font
VIVE

ÉDITIONS FONT - VIVE

Tirage part de la revue Font Vive N° 7 - juillet - septembre 1963



Cliché Peltier (Ministère Agriculture)

Au long du Béal Mestre...

« Et toujours Vincent allant et venant vers sa levade... »

Béals et gourgues

Petites notes sur la domestication de l'eau dans les Cévennes cristallines avant l'entrée en scène du machinisme

Débuts pierreux et aqueux où l'on risque de se perdre. — Des eaux du dessous des lignes des sources. — Des cours d'eau naturels où Vincent intervient. — Un réboussier ravivé en 1422. — Où le béal devient conduite urbaine. — Gourgues pourquoi, comment et où. — L'eau à l'évier. — Le « privé » de maître Pelatan. — Preds, sols et deniers. — Moulins mouvant, parant, sciant, battant. — Où le meunier assoiffe la prairie. — Ou l'on trouve Vincent et ses « curatures ». — Où l'ancien juge à l'ancienne... au moulin de Combe Chave. — Acheter un moulin. — Où le linge sale ne se lave pas en famille. — Et Bertrand trempait ses bichards. — Et maintenant ?

Les eaux marines et fluviales des temps immémoriaux avaient laissé des kilomètres d'argiles et de sables. Les eaux alchimiques et obscures des profondeurs en firent des schistes et des gneiss et furent même présentes à l'élaboration des granites.

De nouvelles eaux, lacustres et torrentielles, nous laissèrent les bassins houillers. D'autres soumièrent ce pays à un nivellement implacable d'où sortit un désert. La mer revint, puis s'en alla. Puis l'Artiste éternel ayant rehaussé l'ouvrage jusqu'à dominer de nouveau les plaines et les mers, les pluies, les neiges et les vents entreprirent à nouveau leur œuvre rongeuse. Il est probable que, loin devant nous tout mène à de nouveaux nivellements désertiques.

Mais dans ce devenir, jamais achevé notre entière histoire l'aventure humaine, s'est découpé son laps de temps, tout petit face à l'épopée minérale, infinie pour nous aux yeux de qui un siècle est long. Et nos regards contemplent une Cévenne violemment accidentée de ravines tortueuses et profondes, cloisonnée de serres escarpées où s'accrochent les nuages noirs et les orages quand le temps « s'en va ».

On comprend alors quelle force sculpta le terroir. L'eau nourricière devient l'ogresse dévorante. La terre est lavée, les cailloux s'ébranlent, les chemins sont défoncés ; parfois, chaussées ponts et ouvrages sont sapés et emportés. Quel paradoxe que celui d'un pays où le même élément est tour à tour ennemi redouté, puis, des mois durant, richesse convoitée et jalousement protégée.

On pourrait remplir cent livres d'une histoire cévenole dont la trame quotidienne serait la quête de l'eau, avec, comme dramatique ponctuation, la terreur de l'eau — les déluges historiques. Beau sujet pour les loisirs de quelques fouineurs de vieux textes.

Notre propos d'aujourd'hui, remettant à plus tard les drames de la destruction, sera seulement d'illustrer de quelques images l'affaire de l'eau nourricière, de sa quête, je dirais presque de son culte, et ce, depuis le passé jusqu'à ce jour, car maintenant, on le sait, le devenir s'accélère. Maints projets naissent presque aussi vite que conçus, et non toujours conçus sans péché... Un bilan de l'acquis restait à faire.

« L'eau rare et précieuse des jours sans pluie. Où trouvait-on cette eau ? Comment en usait-on et pourquoi ? » Tel sera notre sujet. Nous tenons, de plus, à rappeler que nous nous limiterons volontairement ici aux terres cévenoles cristallines (schistes et granites), laissant à d'autres, mieux à même d'en traiter, l'eau des terres calcaires et gréseuses, c'est-à-dire l'eau des terrains post-triasiques.

Notre plan général sera simple :

ORIGINE DES EAUX
CAPTAGE
TRANSPORT ET RESERVES
USAGES

1

ORIGINE DES EAUX

A) SOURCES ET PUITIS*

Nous serons bref sur les sources et les puits.

Leurs localisations, considérées du point de vue géologique, nous retiendront toutefois.

Renvoyons le lecteur à l'excellent article de M. Galzin, dans le numéro précédent. Cette étude dit tout ce qui est à dire à propos des sols et proches sous-sols dans le massif de l'Aigoual.

(*) Les citernes relevant d'une autre étude, nous en ferons abstraction. (V. L. Laborde : La Question de l'eau, « Font-Vive », n° 6, p. 31.)

Mais qu'en est-il dans le reste des Cévennes, et que dire sur tout des sources issues du sous-sol profond ?

En terrain granitique comme en terrain de schistes cristallins le socle est profondément disloqué par divers accidents cassants dont certains, subverticaux ou fortement inclinés — habités ou non par des filons — sont bordés de zones broyées ou bréchiques, parfois doublées d'un rideau d'argile d'écrasement parallèle à l'accident.

Ces filons, surtout ceux de quartz (minéralisé ou non) et ceux de granulite aplitique (peyro de Couret à Génolhac), ceux de fraïdronite aussi, offrent généralement des propriétés mécaniques différentes de celles des roches encaissantes. Ils ont joué, disent les géologues, d'une façon **dysharmonique** avec ce cadre, et en sont souvent décollés au long d'une dislocation également marquée par une « bande » argileuse. Cette dernière joue (près de la verticale) un rôle hydraulique analogue à celui des rideaux argileux subhorizontaux ou obliques des terrains sédimentaires stratifiés, et c'est au long de ces filons, du côté de l'amont, du « toit », que l'on peut trouver des veines d'eau, véritables nappes aquifères encloses dans ces inter-lignes subverticaux. Ce qui explique plusieurs sources curieusement situées très près des crêtes élevées (Combebelle, Cne de Vialas).

Ces filons de quartz ou de granulite étaient les « carals » ou conducteurs d'eau de nos anciens (E. Dumas).

Mais les alignements de sources les plus spectaculaires et ceux qui jouèrent un rôle déterminant dans les fixations humaines sont ceux qui jalonnent les grands accidents subverticaux ou obliques au premier rang desquels l'accident N.N.O.-S.S.E. de Villefort, cicatrice mal fermée d'une balafre continentale.

La Favède, Branoux, Sainte-Cécile, Chamborigaud, Belle-Poile, Génolhac, Concoules, Villefort lui doivent d'exister, tant à cause des données de passage dues au relief qui permirent la Régordane, qu'à cause des sources qui suintent au long de ce grand accident et de ses argiles de broyage. Citons aussi la faille d'Orcières, ou faille majeure de la Lozère, qui court du sud de Bagnols jusqu'au-delà de brahic, via Villefort, où elle recoupe la précédente. L'équipe A. Mart sait d'ailleurs que cette faille a guidé de véritables rivières fossiles successives et superposées. Citons la faille d'Aujac, qui donne d'un côté les « sourcettes » des Pauzes et de l'amont d'Aujac, et au sud est la grosse fontaine des Mourèdes.

On pourrait en dire autant pour chacun des grands accidents plus ou moins O.N.O.-E.S.E. du pays cévenol, au sud du Mont Lozère.

De tels accidents, même locaux, surtout lorsqu'ils juxtaposent des matériaux dysharmoniques, sont lignes de sources. Quant à l'origine de leurs eaux, elle résulte généralement de la capture des filets d'eau du sous-sol superficiel d'amont dont traite M. Galzin dans l'article cité plus haut.

Je ne les énumérerai pas, mais je conseille en la matière l'étude minutieuse sur la carte au 20.000^e ou au 25.000^e de l'I.G.N. (pour les feuilles parues) des points d'eau que le cartographe a marqués d'une petite marque bleue en forme de larme. Exercice auquel je consacre parfois mes veillées *.

Ajoutons que quelques failles de faible inclinaison (sans être grandioses comme les voulait M. Thiery en 1923) existent tout de même dans les Cévennes,

que la plupart des **contacts normaux** entre formations d'inégale compétence sont plus ou moins rendus d'apparence anormale du fait de la dysharmonie, d'où l'interprétation Thiery,

que certains niveaux plus altérables ont donné, eux aussi, des rideaux imperméables à leurs contacts de toit,

et que, sur telles lignes de contact, s'alignent également sources, verdures, prairies, habitats. (Je pense que notre ami Brouder a là-dessus des idées très claires et bien étayées).

Les sources spontanées s'installent sur ces lignes. D'autres fois « la veine » liquide s'évade de la fissure et prolonge dans le proche sous-sol et sous les alluvions ou éboulis récents son trajet souterrain. D'autres fois, enfin, l'homme est allé quérir l'eau en son gîte. Soit volontairement, comme autour de Saint-Jean-du-Gard, par exemple, soit fortuitement, lors de travaux souterrains, surtout miniers.

Les Cévennes cristallines sont criblées de galeries de recherches. A côté de quelques mines qui connurent des heures prospères, beaucoup n'ont qu'un intérêt... disons scientifique. Mais presque toutes mènent au jour quelque filet d'eau. Les meilleures semblent être celles qui perforent les schistes en travers-banc ou qui en usent de même avec les « carals ».

Quant aux puits, ils sont décevants dans les schistes, sauf près des dysharmonies. Mais ils sont nombreux et utiles dans les gros entassements d'alluvions argilo-sableuses parfois plus ou moins glaciaires, comme à Génolhac et à Concoules, parfois purement torrentielles comme au long de la Cèze et des Gardons. Certains, dans le grès triasique, vont chercher l'eau dans le contact sous-triasique argileux et dysharmonique (La Garde Guérin). Ce contact, atteint par en bas, est d'ailleurs la bête noire des mineurs du Houiller.

(*) Feuilles au 20.000^e : Génolhac - Saint-André-de-Valborgne ; au 25.000^e : Le Bleyrard - Alès - Le Vigan - Bessèges et Largentière, à Paraître.

B) LES COURS D'EAU

a) Données géographiques.

De Largentière, au Vigan, sur le versant méditerranéen, les Cévennes cristallines sont drainées par plusieurs affluents et sous-affluents de l'Ardèche, de la Cèze, des Gardons, du Vidourle et de l'Hérault. Côté Atlantique, mentionnons les bassins du Tarn et du Haut-Lot, très accessoirement, pour le terrain qui nous touche, de l'Allier. Les deux groupes diffèrent essentiellement par leurs profils. Côté Atlantique, on trouve un long parcours pour aller des sources à la courbe d'altitude 500 m. Côté Méditerranée, ce parcours est bref. Exception faite de quelques cours d'eau qui s'attardent à une altitude élevée. On pourrait montrer qu'il s'agit là de portions d'un ancien réseau de drainage, soit confisqué par capture au versant atlantique, soit des vestiges d'un réseau tertiaire protégé de l'encaissement méditerranéen par des seuils résistants (souvent granitiques) ou par des rejeux tectoniques (v. l'Altier).

Par exemple :

Cours d'eau atlantiques	Altitude des sources	Parcours en amont de l'altitude 500 m	
		Depuis la source	Depuis la courbe 900 m.
Tarn	1.525 m.	43 km.	31 km.
Tarnon	945	47 km.	44 km.
Mimente	884	(par le Tarn) 40 km.	(par le Tarn) 40 km.
		(par Tarn et Tarnon)	(par Tarn et Tarnon)
Cours d'eau méditerranéens			
Altier	v. 1.600	Env. 33,73 km.	Env. 25,33 km.
Cèze	900	3 km.	3 km.
Homol	1.425	9,5 km.	3 km.
Luech	1.073	7 km.	5 km.
Gardon :			
de St-Germain	964	4 km.	3,5 km.
de St-Martin	860	2,5 km.	2,5 km.
de St-Jean	1.040	7 km.	5 km.
d'Alès	1.000	3,850 km.	3,5 km.
Hérault	1.380	4,5 km.	2 km.

C'est dire que, du côté méditerranéen, la majeure partie du cours des rivières se situe très vite assez bas et déjà très au-dessous de la majeure partie du pays habitable ou cultivable.

De plus, le profil en travers des vallées atlantiques demeure, sur un assez long parcours, assez large et ouvert, permettant l'existence de larges prairies ou pacages en pente douce, souvent près des rives, alors que de tels terrains prennent sur l'autre versant l'allure d'étroits cordons.

Il en résulte que la nécessité de dériver les cours d'eau près de leurs sources est beaucoup accentuée du côté méditerranéen. Toutefois, l'existence de vallées « suspendues » sur les deux versants, a conduit l'homme à créer de longues dérivations contournant de petits chaînons montagneux et gagnant, à la faveur de cols, des terres lointaines mieux exposées.

Exemples : Béals de Masméjan, de Felgerolles et de Frutgères, aux dépends du Haut-Tarn (parcours de plusieurs kilomètres).

Béal de Nojaret, depuis l'Homol.

Béal ancien, captant le Rieutord sous la Pudissine, près de Pierrefroide, pour en porter les eaux vers Polimies par un col, et le vallat de Drelhayrède (utilisation d'un thalweg naturel).

Béal de Soleyrols, captant le même cours d'eau aux gorges de Tourrières.

Béals héroïques de la Borne et du Chassezac.

b) Captages des cours d'eau.

A la faveur d'un lieu favorable, d'un seuil rocheux par exemple, on créait sur la rivière une barrière de rochers disposée en arc de cercle, en disposant éventuellement de l'artifice du pertuis ouvert pour faire droit aux intérêts des usagers de l'aval ou limiter le débit en cas de crue. Il fallait, selon une pente douce, s'extraire du thalweg souvent escarpé. La percée pouvait dès lors être héroïque. Le béal était taillé dans le rocher. Il nous reste ainsi en maints endroits les entailles fossiles de béals à jamais oubliés. Ailleurs le béal était construit : il occupait le haut d'une muraille en pierres sèches, sorte de forteresse.

L'étanchéité du canal était assurée par des mottes vives de terre noire herbeuse hourdant les joints près du haut. Ailleurs, un aqueduc de châtaignier creusé enjambait l'abîme. Aux Plantiers, ou près du Pont-d'Hérault, on fit ainsi de petits « Pont du Gard » en miniature, à une ou plusieurs rangées d'arcades. Au vieux Pont-du-Mas de Génolhac, un pont routier de la Régordane remplit maintenant cet office.

Profil en long ?

Dans la règle, très doux. Trop doux : il y aurait eu ensable-

ment, trop dur ravinement. Ainsi le Béal de Masméjan naît du Tarn à 1.311 m. et descend de 8 m. en ses 1.100 m. initiaux, soit 0,72 % ; celui de Felgerolles naît à 1.252 m., près Gasbiel, et descend de 13 m. en ses 1.300 m. initiaux, soit 1 %. Le profil s'accroît parfois vers la fin, mais sur les terrains rocheux peu affouillables et près du but. Tel est le cas pour les deux béals ici mentionnés*. On peut déjà rester songeur devant les problèmes de nivellement ainsi résolus par les anciens pour atteindre tel col favorable, en captant les eaux à l'endroit voulu.

Pour en revenir aux aqueducs, disons que les œuvres nouvelles (route et chemin de fer du XIX^e), en un temps très respectueux des usages pré-établis, multiplièrent les ponts-aqueducs (souvent en briques) pour ne pas perturber les distributions (Génolhac, Concoules, etc...).

c) Distribution

Elle fut d'abord réalisée de fait par des branches collatérales issues du « béal mestre », à l'intérieur du fonds d'un seul ou de l'indivis de plusieurs. Mais les partages de terre conduisirent soit à des finasseries de vannes (esclafidous), souvent réalisés en lauzes posées de champ, soit à des distributions alternantes, aboutissant aux « jours et heures d'eau », minutieusement garantis par des actes publics, souvent précieusement conservés et sujets à de redoutables procès chroniques qui renaissaient en période de sécheresse.

Les partages répétés, aggravés par le Code civil, exacerbèrent de tels problèmes presque à l'infini. Mais tout cela avait commencé dès le Moyen âge. On saisit sur le vif de tels conflits dès le XIV^e siècle, comme quelques vieux actes nous le montreront.

d) Quelques « fiorettes » archivaires.

Une transaction du 22 mars 1422 V.S. nous montre comment pouvaient se réaliser les divisions d'eau.

Plusieurs hommes de Rieussec, près de Pontails, avaient à leurs frais dérivé l'eau du vallon d'Eschandolierra et ils en irriguaient leurs « preys faits de neuf au terroir de Charanau ou del Monnas », près Rieussec.

Mais un certain Bertrand Dayres n'avait pas voulu entrer dans les frais. Après quoi, l'ouvrage fait, il voulait sa part des avantages pour « aprader certaine sienne parran** ». Or, l'eau était déjà divisée entre les usagers primitifs. On convient que Dayres pourra « aprader » sa terre au moyen d'une « ayguière ou lausière » qu'il fera dans le béal. L'eau sortira de la lausière par un « foramen » ou « oscha » (obturable au moyen d'une « fuste »). L'oscha aura 4 doigts de haut sur 4 doigts de large en carré. Il pourra agir ainsi où il lui paraîtra utile quelque part au long du béal. Mais il y a un partage dans le temps, malheureusement endommagé par

(*) Longs au total :

celui de Masméjan de 3 km.

celui de Felgerolles de 2 km.

(**) « Aprader » : convertir en pré.

les mouillures* du vieux grimoire. Il y est question des jours d'eau des autres usagers.

Enfin Dayres portera sa part des charges communes :

- soit 1/8^e de livre de cire au seigneur du Tournel pour la censive ;
 - 10 sols tournois une fois seulement pour sa part des frais d'adduction ;
 - le 1/8^e des frais d'entretien du béal et de la levade ou paxière**.
- Suivent diverses clauses de détail. Et la paix règnera...

Au dit lieu, témoins :

M^r P. Thomas, bayle de la Cour ;

P. Amat ;

Louis de Legal, de Vielvic ;

Estienne Bric du Chambonnet ;

Barthélemy Boschet, de Salveplane,

et moi, J. Doladilhe, notaire.

Lozère, III, E. 1387, F^o XLIX.

Selon un acte du 6 août 1422.

Le Prieur de Saint-André-Capcèze, vénérable Homme, sieur P. Balmelles, avait le droit, ès-qualités, de prendre l'eau du vallat de Valcrozès et de certains preys, trois jours et nuits par semaine (du vendredi matin au lundi matin) moyennant 5 quintaux de foin à verser annuellement à un certain Bd de Légal, habitant de Vielvic, ou aux siens.

En 1422, ces derniers renoncent aux 5 quintaux, moyennant quoi le Prieur leur abandonne une pièce de terre, qu'il faudra irriguer elle aussi...

Je ne donne que l'essentiel de cet acte minutieux et interminable.

(Doladilhe, N^o F^o xx, Lozère, III E. 1387.)

Voici un cas plus récent de partage à « débit limité » communiqué par M. E. Servièrre : Le 27 Messidor an X, à l'Hôpital-de-Lozère, partage d'eau entre : F. Vignes, J. Guin, J.Jq. et J. Viala, P. Boutin, F. Paris, F. Ribaut et André Viala et un certain Jean Martin à propos de l'eau du ruisseau de la Mayre-de-l'Ayguo... « Martin continuera à jouir de la faculté de prendre au Béal qui conduit l'eau une branche d'icelle pour la faire dériver à la Fontaine qui est contre sa maison ; laquelle sera conduite par borneaux, qui n'auront à leur embouchure que la circonférence d'une tarière servant pour les roues des chars, de laquelle faculté il jouira continuellement, les égoûts de la dite fontaine lui appartenant exclusivement pour l'arrosage de son jardin et de son pré qui est au-dessus... », etc...

Boissier, Not. au Pont-de-Montvert.

M. Servièrre a entendu dire que cette clause était toujours en vigueur naguère encore et que la tarière-étalon demeurerait en usage.

Il arrive souvent qu'un vieux droit se complique du fait que des terres rurales se convertissent au cours des temps en propriétés bâties de part l'accroissement d'une agglomération.

(*) Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'en Cévennes le Ciel et les rats mouillent les livres.

(**) Et voici un peu de terminologie :

La levade : Levée - Digue.

La boutade : Béal considéré près de son origine (parfois gourgue).

La resclauze : Ecluse, quel que soit le matériel utilisé à faire « enfler le cours d'eau ».

La payxière : Chaussée ou barrage de pierre.

Esparsieire : semble désigner un dispositif servant de barrage de garde pour limiter le débit capté (par exemple, une grosse dalle posée sur le béal).

Cap resclaux : Terme notarial désignant l'écluse et le droit de l'établir et d'en user en tel lieu précis (dans les textes féodaux).

En 1298, Guilhem de Randon fonde à Génolhac le couvent des Dominicains et lui donne une terre au « bas bout » de Génolhac et des droits sur l'eau de la source des Chambons, issantes en un clos au couchant du château. Ces eaux contournaient le vieux village par l'ouest et le sud-ouest, et parvenaient chez les Prêcheurs. Il y eut d'abord un béal. Puis on convertit ce canal en conduite enterrée en passant par diverses étapes*.

Mais, sur le parcours, un particulier avait, au XV^e siècle, des droits d'origine assez obscure à prendre et dériver partie de ces eaux. Génolhac s'agrandissant au XVI^e siècle, la rustique conduite longera dès lors des maisons alignées au long de la rue et les droits du particulier s'émietteront entre les propriétaires lotisseurs de ce qui fut son verger...

Litiges sans fin en résultèrent. Ils durent encore...

— II —

RESERVES D'EAU : LES GOURGUES **

A. — Buts.

Toutes choses égales, voici les eaux amenées au voisinage du lieu où elles doivent servir. Qu'elles viennent de sources proches ou de ruisseaux lointains, qu'en fait-on ?

Ou bien l'usage en est direct, ou bien on crée des réservoirs. Ces réservoirs portent le nom de « gourgues ».

A quoi cela servait-il ?

Dans le cas des béals à partages alternants, les usagers cherchaient à stocker le plus d'eau possible afin d'en répartir l'usage dans les heures sèches. Je dis bien les heures, les jours à la rigueur. Mais il n'aurait pu être question de conserver ces eaux des semaines ou plus. Nulle gourgue n'y aurait suffi car, entre l'évaporation que nous négligerons et l'infiltration, une gourgue ne peut rester pleine très longtemps.

Dans le cas des sources, deux situations peuvent se présenter :

- source abondante mais à usages partagés : on retombe dans le premier cas ;
- source à débit faible et modeste.

Dans ce cas, l'expérience prouve que les eaux issues de telles

(*) Les conduites enterrées furent réalisées tantôt sous forme de béal de pierre couvert de lauzes, tantôt de tuyauterie de bois creux, tantôt enfin, en « bourneaux » (buses de terre cuite emboîtées), tel l'antique « méat » conduisant au château de Brésis les eaux d'une source du Bouschet de la Lauze. Cette conduite existe encore en partie et sa remise en état demeurerait éventuellement possible.

(**) Je dois ici remercier mon vieil ami Emile Servièrre pour ses précieux « tuyaux ». (Merci aussi à M. Jullian et à Mme Eva Vidal, de Génolhac.)

sources, canalisées par un béal, rendent marécageux le voisinage et laissent secs les lieux éloignés.

Si l'on veut arroser un vaste tènement, il faut obtenir un débit de choc au moyen de réserves, à la façon d'une chasse d'eau ou d'un condensateur. A ce prix, l'eau cheminait rapidement au long du béal efférent et permettait d'atteindre également tous les points grâce aux petites artéριοles transverses appelées « radjoous ». C'est au « débit solide » séculaire de ces « radjoous », qu'on doit le modelé festonné de l'aval des béals.

B. — Structure des gourgues.

Une gourgue se construisait généralement :

- soit peu en contrebas d'une source,
- soit près de l'arrivée sur le fonds à servir (pré ou moulin) du béal afférent.

Divers terrains convenaient mais l'imperméabilité naturelle évitait de porter trop de soin à l'imperméabilisation. Le flanc montagneux était creusé sur un plan en arc de cercle ou rectiligne, le fond battu et nivelé. A l'aval, était édifié un mur margelle, souvent double, en pierres hourdées de terre noire ou d'argile si l'on avait la chance d'en avoir. L'espace entre les deux murs était bourré du même matériau, plus ou moins riche en matières organiques. Il est notoire que, si la gourgue restait vide longtemps, divers rongeurs minaient cet « entre-deux » séché et rétracté et pouvaient le mettre hors d'usage. Qui n'a vu d'ailleurs, également, les taupes effectuer des captures de l'eau des béals par des galeries tubulaires qui l'amènent fort loin ?

La muraille construite laissait passer un conduit de vidange couvert de lauzes et prenant les eaux au fond de la gourgue : « le tapadou ». L'orifice était généralement muni d'une sorte d'ajutage perforé d'un trou rond, fait de pierre le plus souvent, et appelé la borgne ». Cet orifice pouvait être obstrué par un pieu à bout conique dénommé « lou baradou ». Des gourgues raffinées eurent même un dispositif automatique permettant la vidange après chaque remplissage au moyen de divers appareils à flottage. Mais, cette automatisation étant rare, on y « mandait le gamin » « oh péquélet ! Bai tapa la gourguo ! ».

C. — Localisation.

Nous devons ajouter que l'eau ensoleillée était jugée bien meilleure pour l'irrigation, ce qui contribue à mieux expliquer les gourgues voisines du griffon d'une source. (D'où les gourgues sur des failles).

On voit aussi, dans les Cévennes, des chapelets de gourgues

étagées au long d'un de ces vastes prés aux formes plus ou moins pointues, accrochés à flanc de serre. Chacune pouvait s'alimenter à des sources ou béal différents, ou servir d'accumulateurs en batterie pour des eaux d'une origine unique, accédant au terrain par ses points hauts.

Les gourgues ne servaient pas à la seule irrigation, nous le verrons à propos des moulins...

D'autre part, il faut signaler que, pour les jardins souvent très voisins d'une gourgue, l'arrosage se pratiquait souvent par asper-sion au moyen d'un engin à long manche souple, appelé « l'azega-douire » (quand j'étais petit, ma grand-mère me faisait remarquer à table que ma cuillère à soupe n'était pas une « azegadouire »). Une demi-cougourle évidée, plus tard un engin de tôle de zinc, quel-quefois une « cassette » réformée... Mais pour faire pluie fine, il fallait « avoir le coup ».

Pour terminer, disons que jamais nous n'avons entendu dire que les gourgues aient été conçues et créées pour prétendre épar-gner si peu que ce soit, aux terres d'aval, les dévastations de l'eau des pluies diluviennes. Bien plus, on évitait soigneusement de diri-ger de telles eaux vers les gourgues, car elles en eussent été très vite ensablées. Le « ménager » écartait, au contraire, ces eaux de la terre cultivée grâce à un « trenchat », sorte de canal-digue situé à l'amont de son bien dans les « terres hermes », canal-digue à fort profil en long, qui conduisait le déluge vers un cours d'eau naturel.

La protection du Pays-Bas est une question distincte.

— III —

LES USAGES DE L'EAU

Les usages sont, par ordre :

- Domestiques,
- Irrigatoires,
- Moteurs,
- Artisanaux,
- Curatifs.

A) Les usages domestiques.

a) Il est facile de voir que les Cévenols firent leurs premiers gîtes et leurs villages perdurables près des sources. Les plus anciens évi-tèrent en général le voisinage des bas-fonds humides et des gros cours d'eau de fond de vallée.

Ils recherchaient, sur les hauteurs : la défense, le soleil et le

sec, mais cela près d'une source suffisant au moins à la boisson des hommes et des bêtes de la maison sinon des gros troupeaux. C'est ainsi que beaucoup de villages sont installés près des failles, zones broyées, zones pourries, matelas de dysharmonie tectonique qui donnaient à la fois la terre meuble du jardin et l'eau des sources.

Les villages qui désobéissent à cette règle sont souvent plus récents, s'il s'agit de ceux des fonds de vallée, ou tout au moins plus récemment développés*. D'autres villages ou habitats n'hésitent pas à acheter soleil et protection en se perchent en des lieux quasi privés de sources, mais ce, au prix d'une multiplication des citernes, souvent immenses et très coûteuses. Ces citernes sortent de mon propos d'aujourd'hui. Mais rien ne montre leur valeur comme la plainte pathétique des seigneurs de Soucanton, molestés par le Sénéchal de Beaucaire, qui se plaignent à saint Louis de la détérioration d'une citerne qui avait coûté très cher. Mais on est à Soucanton, pays calcaire, castel perché, dans la chanaan alésienne. L'exécrable Sénéchal avait visé le cœur**.

Sur le Mont Lozère, notamment, la source est dans la maison, c'est-à-dire que le Mas s'est bâti sur le griffon ou pas loin. Il faut parer aux hivers neigeux. Dans les Cévennes, la source coule très près, souvent dans la cour, à moins qu'elle ne soit recueillie par puits vertical, quelquefois très profond, souvent puits mixte, renforcé par l'arrivée des eaux de pluie. En certains lieux, plusieurs canaux de pierre ou de terre amènent au même point l'eau de griffons distincts et ces eaux jouissent de réputations également distinctes : l'une est celle de la boisson des hommes, une autre est appelée l'eau des prés, une autre est ferrugineuse.

Aux Donzelanches, près Vialas, un raffiné du XVI^e siècle agrémenta son manoir, à meneaux et pigeonniers, d'une corniche de pierre, courant à mi-façade, comme les aimait la Renaissance. Mais sur cette corniche taillée en gorge, coulait l'eau claire, en un vrai béal encorbellé. Elle parvenait jusqu'à la cuisine... à l'évier.

b) L'évier et la patoulho.

L'évier était dans la cuisine, parfois dans un « petit membre » contigu appelé « patoulho » ou « patoulharié ». Un des plus classiques consiste en une vaste embrasure à mi-muraille, couverte soit d'un linteau, soit d'un arc plein cintre souvent ouvragé. A droite et à gauche, deux méplats de pierre servaient à poser à hauteur d'épaule les « ferrats » servant à transporter l'eau. Au milieu, entre les deux

(*) Selon Serge Nikitine, il y eut toutefois dès la Préhistoire des fixations d'habitats dans les bas fonds, au moins dans la bordure sous-cévenole.

(**) Enquêtes de Louis IX in : L. Delille. Recueil des Historiens. Imp. Nat. « Alestensium quærimoniarum ».

supports, était l'évier proprement dit, légèrement incliné vers l'extérieur et l'évacuation. Un peu au-dessus, il est fréquent de voir un motif en relief, sorte de console creuse, forcée en bas d'un petit trou servant de robinet. Voilà, amis architectes, une question à reprendre en vue des épousailles nécessaires du confort moderne et des formes traditionnelles.

Nos aïeux se lavaient-ils ? On a certainement dit là-dessus beaucoup de bêtises, par goût du dénigrement, et à cause de l'incontestable régression qui, après le XVI^e siècle, se produisit en matière d'ablution, baignation, etc... et ce, semble-t-il, par une curieuse et attristante interprétation de la pudeur chrétienne... Mais, avant ce XVI^e siècle, que disent les textes ? Ne peut-on pas être frappé, à la lecture des vieux inventaires, de la fréquente mention des « tyne bathadoyras » ? Une le 11 novembre 1360, au Mas de l'Armanet près Peyremale ; une autre au Puech de Clamou, dans les mêmes parages, le 17 décembre 1362. (Gaucelm de Grosse-Rouvière, notaire à Portes. Gard, II E 23-172, F.F. 89 et 13).

La patouillerie était parfois placée à la verticale même d'un puits ou d'une citerne. Telle celle que construisit vers 1680, dans les restes du Castel de Génolhac, l'excellent notaire M^e Pelatan, dont notre ami Chabrol fait son « bon catholique »*. Nous avons tout le « prix fait »** de cette construction (et la construction elle-même devenue depuis lors un pigeonnier puis la « Maison de la chèvre »).

Les eaux y étaient puisées par un trou dans le sol. Usées, elles étaient rejetées dans le fossé du château, en contre-bas.

Finissons-en avec l'eau intérieure, mais sans oublier de mentionner au passage combien les vieux inventaires de mobilier jettent une captivante lumière sur les objets multiples qui peuplaient la « patouillerie »...

c) Les émonctoires.

Ailleurs, les eaux usées partaient à l'aval de la maison et souvent jointes à des émonctoires d'étable, elles allaient fertiliser un lopin toujours verdoyant et souvent riche qu'on appelait « lou ser has »...

Et les cabinets ? Vaste, vaste question. Gardez-vous de rire, il y en avait plus qu'on ne le croit. Nous en connaissons plusieurs conservés en des bâtiments plus ou moins féodaux. Pour emprunter à l'art des places fortes son langage, disons que souvent, posés sur consoles et machicoulis, ils battaient les pieds des murailles vers l'extérieur et se distinguaient généralement par de vivifiants courants

(*) J.-P. Chabrol : Les Fous de Dieu, N.R.F.

(**) Devis descriptif et estimatif.

d'air. On en a vu à plusieurs places, permettant d'attendre de concert en conversant... On avait le temps. M^e Pelatan avait adjoint à sa patouillerie un tel « privé » en encorbellement.

Pour en revenir aux eaux usées, il faut honnêtement parler des procédés rudimentaires. Qui de nous n'a vu jeter les eaux usées par la fenêtre, souvent dans la ruelle voisine, et je me souviens du temps où, chez les Narbone, à Vielvic, on agissait ainsi en criant par conscience : « Passo rès ?... ».

A Génolhac, ce n'était pas seulement les eaux... Rue Soubeyrane, en mon enfance, il y avait des heures où le parcours n'était pas dénué de témérité. Disons toutefois que, depuis les Grecs, on n'avait jamais tout à fait oublié les vrais égoûts.

Ils occupaient fréquemment l'axe des rues et places comme à ce jour encore à la Garde-Guérin. Parfois de grosses dalles les recouvraient. Mais à Génolhac, il y a 30 ans, le gros cochon du « Mirabeau » assurait la voirie.

d) L'eau pour les bêtes.

Cuves de bois, cuves de pierre, Naous, Naouchos, Piles, Pialos, Pizes, richesse en objets, richesse des termes !

L'étude des abreuvoirs, intérieurs à l'étable ou à la cour, serait infinie. Mais nous devons attacher une grande importance aux abreuvoirs extérieurs, dans les pâturages ou près des pâturages.

Points d'eau isolés ou rives de ruisseaux étaient toujours jalousement surveillés et d'un usage que les textes précisent.

Tel, comme Benoît des Bouzèdes, vendra, vers 1830, un « devès » à Fabre de Tourévès. Mais le preneur obtiendra dans l'acte un droit de passage avec son troupeau, par le charreiral des Bouzèdes, lui permettant d'accéder à l'Homol pour y abreuver ses brebis. De tels droits sont très vivaces. Les formes topographiques des fonds les reflètent. Le cadastre nous montre souvent une draille étroite et longue se détacher d'un grand « patus » pour parvenir à la rivière plus ou moins lointaine entre les terres cultes et les prés des voisins. C'est un « abeuradou », et il ne faut pas y porter entraves.

L'abbé de Franquevaux possédait, depuis le XII^e siècle, le droit de faire boire ses juments en un gué de la naissante Gourdouze. C'est toujours « lou gas de las Equos ».

B. — Les usages irrigatoires.

Nous en avons en partie traité avec la question des béals et des gourgues.

Mais il y a eu lieu d'insister sur l'importance déterminante des « avantages en eau » dans la valeur des terres, valeur qui se manifeste lors des ventes ou partages et retentit sur les impôts royaux (tailles) ou les charges féodales (censives).

Au compoix de Génolhac de 1515, le « Présage * des prés » exprime :

par cestayrado de pré...	Bonne	Moyenne	Petite
prats aven l'ayga tout l'an	8 sols	4 sols	2 sols
prats à mieja ayga	7 sols	3 sols 6 d	1 sol 9 d
prats non aven ayga et non revieureau **	4 sols	2 sols	1 sol

C'est à cause de cette valeur irremplaçable que lors des partages, et ce, surtout au XIX^e siècle, les terres se partagent selon les lignes de plus grande pente le plus souvent, afin que chacun ait part égale depuis les jardins du bas jusqu'aux « hermes » du haut, en passant par les prés et jardins, le saignas, et les terres d'irrigation intermittente ou précaire...

C. — Force motrice. - Les moulins.

a) Dès les plus anciens actes dont je dispose, je puis dire qu'il est question de moulins (au sens large) dans les vallées cévenoles***. Le chapitre est trop vaste pour s'y étendre. Mais disons tout fois l'essentiel.

Les moulins à eau se situent :

— soit au bord de gros cours d'eau (jamais au fil de l'eau, à ma connaissance) et ce, à cause des crues dévastatrices ;

— soit près de petits cours d'eau ou même près des sources.

Dans le premier cas, un béal classique, quoique souvent gros, capte les eaux selon les procédés habituels ; à son extrémité, il aboutit au moulin.

Dans le deuxième cas, le débit est trop petit. Le meunier fait une réserve et le moulin fonctionne par intermittences. Nous revoyons aux gourgues : il existe des gourgues de moulins.

Dans une grande quantité de cas intermédiaires, on a : et la prise en rivière, et le béal, et la gourgue.

(*) Présage : en terme de compoix : « Revenu cadastral ».

(**) Revieureau, donnant, revioure, ou rebioure, c'est-à-dire regain.

(***) A Génolhac dès 1199 (Transaction entre l'évêque d'Uzès et les Bermond d'Anduze).

C'était le cas à Génolhac, où huit moulins s'étagaient sur les rives de la Gardonnette et de l'Homol, et quatre sur la rive gauche du Luech. Chacun rendait l'eau à son cours naturel, généralement à la cote de retenue du moulin inférieur. Parfois il ne la restituait pas et par la suite un béal efférent, devenu béal d'irrigation, portait l'eau dans les héritages.

Bien entendu, en période de sécheresse notamment, la multiplication des moulins entraîna des conflits avec les possesseurs de droits de prise irrigatoire, généralement dotés de titres anciens.

Au XVIII^e siècle, à Génolhac, un procès-fleuve se déroula entre les possesseurs de moulins et les possesseurs de terres à irriguer. La rivière ne suffisait pas à tous. Les causes du mal tenaient au climat, à l'accroissement démographique et à la tendance marquée des meuniers à moudre commercialement un blé étranger, d'origine plus lointaine que par le passé, faisant ainsi éclater le petit cercle autarcique. Comme les « prels », eux, avaient toujours aussi soif, la rivière était presque à sec dans Génolhac ; l'affaire dura près de trente ans...

Et en 1772, une inondation épouvantable démolit deux ou trois moulins, tua du monde et mit le pays dans la misère pour un temps.

b) Je m'abstiens totalement d'aborder la technique intérieure de ces moulins (roues, aubage, meules, etc...). On en ferait un livre de plus. Je dirai seulement à quoi servait la force motrice.

Premièrement, à moudre les grains ou les oléagineux divers*, comme on le pense, et ce, de temps immémorial. Je crois même que ce fut le plus ancien emploi et que les autres travaux vinrent plus tard.

Tardivement, la force des moulins servit à de multiples usages grands ou petits (de la filature au blanchissage des châtaignes, par exemple). Mais d'autres applications apparaissent dès le Moyen âge.

A Génolhac, en 1515, sur 12 moulins, voici 3 moulins drapiers ou « moulins paradis ». On y foulait ou dégraissait le drap : l'un, qui était à Garissal, appartenait à Peyre Salelh ; le deuxième, au Pont du Rastel, appartenait à Peyre Canonge ; le troisième, également, appartenait à Peyre Rigalh.

Les autres moulins étaient à une ou à trois roues. Ils avaient des taxes différentes, compte tenu de ce nombre et du nombre de prises en rivière.

c) Moulin de resse**.

Aux confins des restes de la sylve antique apparaissent les « moulins de resse ». Tout ce que je puis en dire, c'est qu'ils sciaient

(*) Huile de noix, comme à Thines. Huile d'olive, en Ilsière du calcaire.

(**) Resso : scie.

du bois, et ce, conformément à des usages minutieux, aussi minutieux que ceux de nos codes forestiers modernes*.

En 1448, le 1^{er} juillet, le Prieur de Gourdouze « baille à nouvel achat », à Antoine Rayde, une terre appelée « en la Narse », près le jardin de la maison, pour y édifier un moulin de resse (By. Martin, notaire à Frutgères ; Arch. Pellet)*.

En 1459, Pierre Merle de la Garde, S^r d'Alteyrac, vend une moitié du bois de Longuefeuille à noble Pons Sarrazin, Sr du Chambonnet, et lui donne dans tout ce bois la faculté de couper des arbres où il voudra pour les faire scier — ce, sous la redevance d'une salmée de planches tant que le moulin de resse durera. Ce moulin se trouvait à peu de distance de l'actuel Sanatorium de Pontails...

Il existait aussi un moulin de resse aux Bouzèdes. Le nom en est resté au cadastre (Vialas, Section A, 2^e feuille).

d) Moulins à fer.

A la fin du XV^e siècle apparaissent nettement dans les textes les divers moulins à fer, martinets, forges, etc...

Le XVI^e siècle ouvre une ère d'enrichissement industriel. Des paysans ou artisans, souvent comme fermiers d'un seigneur, gèrent ces établissements métallurgiques. Presque tous y font fortune et leurs petits-fils seront les « Syre untel bourgeois » de la fin du XVI^e siècle. Après les « troubles de la Religion », qui éclatent vers 1562, leurs familles feront figure de notables ou de nobles. La quasi-totalité de ce qui sera la noblesse du XVII^e siècle tirera beaucoup de son sang de celui de ces industriels du bord de l'eau, tel « Syre Michel Molhe, rendier et fargeur du moulin du Martinet à fer du Merchadiel de Brisis... ». Ses petits-fils épouseront des filles titrées. Il avait passé de l'eau sous les ponts**.

Citons, au passage, « l'estornal », engin hydraulique destiné à aiguïser les ciseaux à laine.

e) Et voici, pour nous mettre dans le climat hydraulique d'antan, quelques vieux textes sur les complications interhydrauliques :

Premier cas : Le meunier assoiffe la prairie.

Le 31 janvier 1396, un litige est pendant en la paroisse de Malons, entre Johan Maurin, du Mas de Raymbal, et Peyre de Jalet, du Mas de Jalet. Le premier expose

(*) Beaucoup d'actes limitent les coupes de bois d'œuvre quant à l'essence, quant aux diamètres, quant aux destinations. Ici encore, le cercle antarctique est jalousement protégé.

(**) Compter, dans la toponymie, les « Martinet, la Fabrègue, Fabrèges, la Fargue, etc... ».

que ledit Pierre prend l'eau du ruisseau du vallat de Rieu Trémoges, lequel coule entre les deux mas, et ce, au moyen d'une certaine levade au paxière, vulgairement appelée « des ayrals », laquelle eau il conduit et dérive du côté de Raymbal par le pred dudit Johan sis sur ledit ruisseau. Ensuite cette eau, en descendant, entre dans le pred de Jacques de Jalet, frère de Pierre. De là, il lui fait traverser le ruisseau « perquemdam canalem » en direction de Jalet et via le pred de Johan Golabert du Salzet — il la « tire » outre le serre vers ses propres moulins — ce qui paraît s'opposer à des droits antiques du plaignant (anciennes accaptas *). A quoi le défendeur réplique que cette eau n'a pu faire l'objet d'une « accapte » que jusqu'à la limite, du ruisseau, les moulins en question étant dans la juridiction de noble Raymond de Chabotes.

Voulant éviter les frais du procès et « interloquente » noble Armand de Borne, damoiseau, Sr du Champ, au nom de dame Delphine d'Altier, sa femme, de qui relève ruisseau et terroirs, les parties transigent comme suit :

Pierre de Jalet pourra prendre l'eau de Rieu Trémoges par le « canalem » et la conduire à ses moulins dans la juridiction de noble Raymond de Chabotes sans être troublé par Maurin, « et ce, depuis l'Exaltation de la Sainte Croix vers la mi-septembre, et durant l'automne, l'hiver et le printemps, jusqu'à l'Invention de la Sainte Croix, début mai »**.

« Dum taxat », qu'il pourra tenir en état ledit canal...

Maurin et ses héritiers pourront moudre et « détritare » les bleds nécessaires à l'usage de leur maison au moulin bladier de Pierre, sans paiement de la « moudre ». Ils pourront « parare et aptare » leurs draps (pannos), mais ceux seulement qui se feront en leur maison au moulin drapier dudit Pierre. Pierre les rendra « paratos et aptatos » gratuitement. Ce tant que les moulins seront en mesure de « moudre et parer ». Ainsi règnera la paix. A. Raymbal, Maison fogagne de N... En présence des témoins : le noble tractateur, M. Rochon, J. Bernard, « fabre », Jehan Golabert, P. Arnald du Salzet, P. Michel, et moi, J. Doladilhe, notaire.

Reg: Archives Lozère, III, E. 1368. F° 6 - Recto.

Le 12 mars 1396, acte additionnel.

Jacques de Jalet, frère de Pierre, homologue l'acte précédent, mais il convient avec son père et J. Maurin de pouvoir jouir du droit de prélever l'eau du béal pour l'irrigation de son pré, mais non cependant « ad superfuitatem » et ce, « durant le temps de l'Exaltation à l'Invention de la Sainte Croix » et « du Samedi soir à l'aurore du Lundi » et « dumtaxat » que le reste du temps (de la Sainte Croix de mai à celle de septembre) il pourra en user comme il avait accoutumé « ab antiquo ».

Ibidem, F° 7, Recto.

Deuxième cas : le meunier noie et ruine la prairie.

Le 16 (?) 1396, « Martial, étant évêque (d'Uzès), et Charles étant Roy », autre litige « entre Johan et Pierre Portanier, père et fils, de Combret, paroisse de Saint-Victorin-de-Villefort, d'une part, et Johan Vincent, époux d'Agnès Doladilhe, fille de feu Raymond, de la même paroisse, défendeur, d'autre part ».

Le premier expose que le dit Vincent pouvait prendre de l'eau du « fleuve d'Al-

(*) Accapte : bailh à cens.

(**) Autrement dit en période d'abondance (14 sept.-3 mai).

tier » au terroir de Combe-Chave, et y avait construit un moulin bladier*. Mais il avait fait un « nouvel œuvre » : il avait agrandi son béal primitif, si grandement que quand le « fleuve d'Altier » inonde et croît, il passe par le béal telles quantités d'eau que le béal en est « brisé » et que les preds de l'aval, qui sont aux plaignants et à Vidal du Serre, sont détruits par la force de l'eau et sont remplis de pierres et de sables (lapidibus et arena), leur sol en est inondé et devient inutilisable.

Vincent et ses prédécesseurs avaient fait cela de leur autorité, sans aucune compensation (émenda), qu'allant et venant de ses moulins à « sa levade ou paxière » Vincent fait passage dans leur pré en y détruisant le foin... que moudant aux moulins, Vincent et ses clients prennent terre et mottes dans les prés des plaignants pour clore le béal, et ce, en creusant et détruisant leur pré... D'où grand dommage.

Le défendeur prétend jouir d'un droit immémorial de dériver cette eau en la forme et manière actuelles, croît ne causer nul préjudice, que « emenda » fut faite par ses prédécesseurs à cause de ce béal. Qu'en compensation du passage, J. Boschet, aïeul de sa femme, donna aux plaignants une petite pièce de pred (petiolam) sise au même terroir que le moulin. Les parties transigent en la Cour de Combret de noble Hugon de Cubières, seigneur du château du Chaylar, co-seigneur dudit lieu et de qui se tiennent les terres litigieuses. En présence de « discret homme sieur Guilhem Messier, bayle de la Cour », à qui est demandé remède opportun et complément de justice.

Le Bayle, ouïe la requête, demande une enquête sur les lieux. Il convoque plusieurs témoins dignes de foi (choisis parmi les « antiques » du lieu), le notaire et les témoins, au dit terroir de Combe-Chave, et se fait « montrer aux yeux » les lieux du litige, etc... Il admet que le dédommagement invoqué avait bien été donné, constate que près de la levade ou paxière, qui est audit fleuve d'Altier, « il soule y avoir depuis longtemps soit une resclauze, soit une esparsière** qui résistait aux flots les plus forts dudit fleuve. Enfin, « siégeant en son Tribunal, more majorum » *** il juge :

que Vincent « fera en haut du béal et tienne réparée à perpétuité une resclauzo ou esparsière par laquelle l'inondation survenant soit exclue et qu'eau n'y puisse passer au-delà du nécessaire » ;

que Vincent fera faire sous le béal « un mur bon, ferme et double », en sorte que l'inondation ne puisse ruiner le béal au dommage des prés et ce, « depuis la tête du béal jusqu'aux moulins » ;

qu'il tiendra le béal « curé et propre » pour qu'il ne verse pas ;

que les « curaturas » en seront portées et extraites hors les prés des plaignants ;

« inhibe à Vincent d'oser à l'avenir agrandir le béal relativement à son actuelle largeur, sans spéciale autorisation » ;

lui enjoint de ne pratiquer chemin par les prés des plaignants en allant et venant vers sa levade ;

qu'il devra passer sur la muraille nouvelle ci-dessus prescrite ;

il ne prendra plus de mottes en creusant, etc... ;

esparsière et murailles seront achevées sous un an,

le tout sous peine de 10 livres tournois payables à la Cour.

Vincent accepte et homologue ces injonctions du bayle.

(*) Il y a encore un moulin au même endroit.

(**) Esparsière : voir plus haut. Selon M. Jullian, de Génolhac : Dalle limitatrice du débit et rejetant le superflu à la rivière.

(***) More majorum : ... « Siégeant au Tribunal selon l'usage des Anciens... ». Formule habituelle de l'ouverture d'audience. O race latine !... même dans un moulin.

« Acte passé à Combe-Chave, dans les moulins où le Bayle tenait sa Cour. »
Témoins présents :

Sr E. Masméjean, prêtre ;
P. Borrelly ;
Durant Chastanhier ;
Vidal d'Espaly ;
Jh Borne de Villefort ;
P. del Bosc, Sergent royal, et le notaire.

Après quoi, a lieu une amiable composition.

Les parties conviennent :

1. que l'on appliquera les sentences du Bayle ;
2. que le béal, depuis sa resclauze et sur une longueur de 4 cannes, aura 6 pans de large seulement, plus loin il n'aura que 4 pans jusqu'aux moulins* ;
3. les prés pourront jouir « moderate » de l'eau du béal pour leur irrigation.

Requière le notaire d'en prendre acte.

Dans la suite, le père de P. Portanier et Agnès, femme de Vincent, ratifient la composition.

f) Moulins à louer ou à vendre.

Appartenant à des seigneurs, les moulins furent souvent matière à location ou baux à ferme.

Tels « le moulin de Lobasi, avec pred et devès sis entre le chemin public de Vielvic au castel de Brézi et la Cèze »**, moulin que noble Raymond de Chabotes, seigneur du Castel de Montagut et originaire de Villefort, loue à Manente Sadole, veuve Louis Amat de Vielvic et à Pierre, son fils, pour la durée de « 6 ans et 6 aycidas, à dater du 18 avril 1383, moyennant 2 sestiers de seigle annuellement et moyennant l'interdiction de pâture pour les « animaux estranges ». En cas de « crime ou excès » commis par homme ou bête durant le bail, ledit noble en sera seul concerné. Si moulins et paxières viennent à être détruits ou endommagés « par le déluge des eaux — quod absit — » que les premiers fassent les réparations aux frais du seigneur. Ils rendront le moulin en fin de bail « moudant comme moud aujourd'hui ». Le dit noble pourra y faire moudre son blé personnel. Les preneurs « donnent une fois 24 francs or bon poids ».

A Génolhac, dans le castel dudit lieu. Maison d'Austorge del Puech.

(*) 1 canne = env. 1 m. 97 — 1 pan = env. 24 cm. 6.

(**) « Lobasi », un peu en amont de l'actuelle usine Saint-Henri, c. de Pontellès

Témoins : Bertrand del Ranc de Tarabias

J. Bezon de Portes,

P. Paulet, de la paroisse de Saint-Maurice de Ventalon,

et « moi, Notaire Gauçelm, de la Grosse Rovièrè ».

(Gard, II E 23. 173, f° 87.)

Le 13 novembre 1403, Robert Tribes, de l'Apenarié, paroisse de Sainte-Cécile-d'Andorge, vend à P. Reboul, de Blannaves, une terre et un moulin au mas de las Laupias, près de Blannaves, confrontant le Gardon, ainsi que le cap-resclaux de ce moulin. La censive relève de deux seigneurs :

le seigneur de Portes, sur la rive del Salech,

Bernard Pelet, seigneur d'Alès, sur la rive opposée.

La directe du moulin est à Delphine de Salveplane, dame de Salveplane, femme de noble L. Dauriac.

Ce moulin se vend 24 livres tournois, plus un sestier de seigle mesure Barrèze (mesure de Barre des Cévennes).

(Pons Robert, notaire à Rousson - Mss Bibl., Nîmes, 584, f° 51.)

Même un moulin « rompu » avait son importance. Car le droit d'en reconstruire un neuf était recherché, donc vendable. Tels les droits que Guillemette de Chamboredon, femme Raymond Pagès de Portes et Johan du Villar, du mas du Villar, paroisse de Robiac, vendent le 19 avril 1404, à P. Platon et Durand Vachier, de Robiac, sur un moulin au mas du Villar « rompu et sis en rivière de Cèze », avec son capresclaux, confrontant la Cèze et les vallats de Lau Janet et de la Fon du Villar.

La directe est au seigneur de Portes, Magnifique et Puissant Thibaud de Budos, qui fait le lods « et la grâce de 2 ans de censive d'ici la réparation du moulin » (ibid., f° 64).

h) Le moulin du Prieur d'Arlende.

Si l'on sort du territoire dont nous avons voulu traiter et qu'on s'aventure jusqu'à Arlende, près d'Auzon, en pays calcaire, on y trouve une merveilleuse fontaine vauclusienne.

Il s'y trouvait un moulin appartenant au Prieuré de N.-D. d'Arlende.

Un jour d'août 1405, Religieux homme Sieur P. Merchadial, moine du Monastère d'Haniane (sic) et Prieur d'Arlinde (sic), arrente à ferme à J. d'Espinasson, du lieu de Brouzet, ledit moulin de la Font d'Arlinde pour trois ans à venir. Le premier devra

les 2/3 de la « Lucia ou moltura », la 1/2 de la « remolta ». Il sera tenu faire « albes, panhoradas et alles fustalhas menutas » nécessaires au service du moulin. Réparer le béal. Tenir réparé et « appointé » le toit du moulin, le pourvoir de tuiles ou lauzes. Le prieur fournira les marteaux, fers et ferrements. Le bailleur tiendra « agusés » les dits marteaux. Suivent des clauses agricoles pour les biens voisins...

En renvoi, on précise que le meunier devra poser la « mouture du blé d'un côté, celle du mil de l'autre ». Acte passé à la Liquière, sur le chemin de la Liquière à Alès, en présence de divers témoins, dont Raymond Thuffan et Privat Boyer, de la paroisse d'Auzon, et Pons Robert, notaire, de Rousson (Mss., Nîmes, 584, f^o 142).

D. — Autres usages.

Les eaux, bien sûr, servaient à maints autres usages.

Si, par le papier, elles firent la fortune d'Annonay ou des bourgs auvergnats, dans les vallées cévenoles, aux eaux moins abondantes, on vit naître et prospérer les calquières, tanneries, etc... Autres sources de fortunes bourgeoises... Sources aussi, une fois encore, de conflits hydrauliques à propos de la propreté ou des odeurs...

Entre autres clauses de tels traités, il est convenu à Génolhac, le 18 mars 1508, que les habitants pourront prélever à la fontaine du Pouzet l'eau nécessaire à leur usage au moyen d'un vase convenable ainsi que l'eau nécessaire : « ad animalia abeurandum », mais que dorénavant ils ne pourront utiliser un vase malpropre, ni laver à proximité les linges sales, « bugades », les chairs et « alias res immondas », ni faire boire directement les animaux. Ainsi régnera la paix...

Et puisque nous sommes à Génolhac, souvenons-nous que tout le Chef-de-Ville y fit de la coutellerie entre 1600 et 1850, grâce à ces eaux excellentes où Bertrand trempe ses bichards, et que jadis Hermet y bouillait de regrettées marmites. (Les eaux de la Gardonnette offrent des propriétés précieuses en métallurgie, pH en particulier. La préparation de lendemains meilleurs devrait en tenir compte.)

E. — L'eau curative.

Il est hors de nos moyens d'aborder cet énorme domaine. Bornons-nous à signaler que les eaux de la Cèze ont la réputation tenace et probablement justifiée d'activer l'heureuse cicatrisation des plaies *

L'antique Font-Pudente des Fumades servit, au Moyen âge, au « thermalisme dermatologique des moutons » et fixa, au XV^e, les lignées de cardeurs de laine (Les Cambon, Noguier, Pellet.)

(*) Notes manuscrites sur la commune de Bornevaux. Mercier, officier de Santé. (Arch. Pellet.)

IV

Et voilà comment on usait de l'eau chez nous. Mais chez nous, comme ailleurs, tout change.

Les gens sont partis, bien des levades et capresclaux ont disparu. Les gourgues sont sèches, ensablées ou éventrées. Des sources mal captées se sont enfouies en terre. La ronce et l'épilobe poussent dans les moulins « abourrits ».

Considérées comme « plans d'eau » de plaisance, certaines gourgues sont maintenant grevées de taxes, ce qui est un comble, et rappelle l'inepte « impôt sur les fenêtres ».

L'unique avantage que la Cévenne ait pu tirer des pluies catastrophiques de 58 a été l'usage que des Maires intelligents et zélés ont pu faire des crédits que la République a distribués à cause des dommages. Une partie de ces sommes a permis au moins de remettre à neuf certains captages et « béals mestres ». Le béton a fait son apparition sur les « ribas ». Le temps dira ce qu'il durera... Mais, en attendant, certaines terres ont pu revivre.

Il eût été souhaitable, et il le restera, que les ouvrages à toute autre échelle, que le modernisme implante dans nos vallées, ne servent pas seulement à fabriquer des kilowatts pour les métropoles de l'entassement et « l'Economie Moderne », voire à protéger* les vallées du Pays-Bas, mais qu'il y ait un peu de ces millions de mètres cubes dont on parle, pour aider à une remise en fonction des réseaux traditionnels qui ont fait leurs preuves. Ce ne serait pas seulement quelques miettes du maître pour le petit chien, mais peut-être aussi quelques dommages et intérêts pour des terres pleines de sueur et d'amour qui paient d'une agonie la naissance du monde moderne... Un monde qui pourrait bien découvrir sous peu qu'elles lui sont aussi nécessaires que les Hôpitaux ou la Sécurité Sociale... Une certaine économie Cévenole meurt, bien sûr, sous nos yeux. **Mais la Cévenne avec des Cévenols aura sa fonction dans l'Economie de demain.**

Jean PELLET.

Appendice.

Parmi les apports positifs du monde moderne, comptons la généralisation des tubes et tuyaux qui permettent les transports en charge et non à ciel ouvert. Leurs possibilités sont immenses. Mais il faut que tous les responsables de l'aménagement local se péné-

(*) Protéger ? N'oublions pas Fréjus et Longarone...

trent bien de l'idée que, vivant sur un château d'eau naturel, ils en sont les jardiniers et en partie les maîtres. Ils doivent donc, **ensemble et dans un climat très largement intercommunal**, en faire bénéficier la Cévenne d'abord. Faute de quoi, le Corps social et ses collectivités seront balayés, et peut-être très vite.

J. P.

MANUSCRITS :

Archives du Gard.
Archives de la Lozère.
Archives de la ville d'Alès.
Manuscrits de la Bibl. de Nîmes, fonds Bardon.
Divers fonds locaux (Cézarenque et Mont Lozère).
Archives Pellet, Génolhac.

IMPRIMES :

G.-V. BOGOMOLOV et A. SILINE BEKCHOURINE. — Hydrogéologie spéciale, Moscou, 1955.
E. DUMAS. — Statistique géologique, etc... du départ. du Gard.
P. FOURMARIER. — Hydrogéologie, Paris, 1939.
V. FIOLOW. — L'Eau des continents et ses mécanismes, Paris, 1951.
B. GEZE. — Altération des Roches, in « La Terre », La Pléiade, Paris, 1959.
J. GOGUEL. — Les glissements de Terrain du Sud-Est de la France « Annales des Ponts et Chaussées », Paris, Janvier 1937.
P. MACAR. — Principes de Géomorphologie normale, Paris, 1946.
E. DE MARTONNE. — Traité de Géographie Physique. T. II, le Relief du sol (8^e Edit., Paris 1948/50).
M. MUSKAT. — The flow of homogeneous Fluids through porous Media - Ann. Arbor. Michigan, 1946.
G. ROGER. — Etude géologique et métallogénique de la Cézarenque. TH. Univ. Sorbonne 1962.
H. SCHOELLER. — Hydrogéologie, in « La Terre », La Pléiade, Paris, 1959.

... L'EAU A LA RESCOUSSE DU LOUP-GAROU...

*A la cadiéretto !
Ia un'efon qué tètò
Se voou pas tètà
L'anaren néga
A la foun del Veyra.*

*A la cadiérette !
Y a un enfant qui tète
S'il ne veut téter
On l'ira noyer
A la font du Veyrac.*

Comptine des enfants de Concoules.

FONT-VIVE

REVUE D'ETUDES ET D'INFORMATION
POUR LA REALISATION DU
PARC NATIONAL CULTUREL DES CEVENNES

FONDEE EN 1960

*
**

ABONNEMENTS

- ④ 4 numéros 15 F
- ④ 1 numéro 4 F
- ④ abonnement de soutien 50 F

Payables au nom du D P. RICHARD, C.C.P. LYON 2978-30

Correspondance : Revue Font-Vive, Les VANS, Ardèche.

Directeur-Gérant : Pierre RICHARD ; Rédacteur en Chef : Jacques CAUVIN ;

La Revue publie le

BULLETIN DE L'ASSOCIATION FONT-VIVE

ASSOCIATION FONT-VIVE



Cotisations à l'Association FONT-VIVE

(Siège social : Génolhac, Gard)

C.C.P. au nom de l'Association Font-Vive

Montpellier 1372-03



Président : Docteur Pellet, Génolhac.

Secrétaire : P. Ducos, Les Vans, Ardèche.

- membres usagers (donnant droit au Bulletin de l'Association, publié par la Revue FONT-VIVE) 5 F
- membres actifs (donnant droit à 4 numéros de la Revue FONT-VIVE) 20 F
- membres bienfaiteurs 50 F